



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
DROIT COMPARE**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;

Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : Droit comparé

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionnalisation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
Droit comparé	M1G404	M1	X				X				X	
Droits africains	MIG50C	M2	X									M1 Droit comparé
Droit comparé	MIG50D	M2	X									M1 Droit comparé
Droit anglais et nord-américain des affaires	Création	M1	X		X						X	
Droit anglais et nord-américain des affaires	MIG501	M2	X		X							M1 Droit anglais et nord-américain des affaires

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)
Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

1. Modalités d'accès

Les parcours de Master 2 de la Mention Droit comparé sont accessibles de droit aux étudiants du parcours de Master 1 Droit comparé. Tout étudiant qui n'est pas issu de ce parcours devra constituer un dossier sur Ecandidat

2. Rubrique libre

Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue	Examens	Stage	Notation		
Intitulé du parcours/étape			Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Droit comparé	M1G404	M1	Français et Anglais	Durant les périodes d'examen	Session 1 – Session 2	Facultatif		
Droits africains	MIG50C	M2	Français et Anglais	Durant les périodes d'examen	Session unique	Obligatoire (sauf si réalisé en M1)	1 mois	
Droit comparé	MIG50D	M2	Français et Anglais	Durant les périodes d'examen	Session unique	Obligatoire (sauf si réalisé en M1)	1 mois	
M1 Droit anglais et nord-américain des affaires	Création	M1	Français et Anglais	Durant les périodes d'examen	Session 1 – Session 2	Facultatif		
M2 Droit anglais et nord-américain des affaires	MG501	M2	Français et Anglais	Durant les périodes d'examen	Session unique	Obligatoire (sauf si réalisé en M1)	1 mois	